



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

02/05/2021

REGLEMENT 10 KM FOULEES DES GRENOUILLES 2021

REGLEMENT 10 KM FOULEES DES GRENOUILLES - Juillet 2021

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. LIEU, DATE ET NATURE DE LA COMPETITION

Tous les départs auront lieu place du Fort, 63720 SURAT le samedi 03 juillet 2021.

10 km route - départ à 18H30

Retrait des dossards sur place le jour de la course au plus tard un quart d'heure avant le départ de chaque course. Des sanitaires, sont mises à disposition au stade. Plans et profils des courses sur www.limagne-athlete-endurance.fr

2. ORGANISATEUR

LAE Limagne Athlète Endurance, Mairie de Chappes, 63720 CHAPPES

Contact@ : limagneathlecom@gmail.com

Président de l'association : Chris Delcros 06-59-05-39-43

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :

-Catégorie d'âge : les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Minime (nés en 2006 et avant).

-Certificat médical : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

* Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

* Soit d'un certificat médical OU sa copie de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les animaux accompagnants les coureurs ne sont pas acceptés.



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

02/05/2021

REGLEMENT 10 KM FOULEES DES GRENOUILLES 2021

3. INSCRIPTIONS

Droit d'inscription :

Le droit d'inscription par coureur est de 10 € pour la course 10 KM.

L'inscription à la course se fera uniquement par internet via la plateforme Sport-up, lien d'inscription disponible sur le site internet et la page facebook de l'événement. La commission à la charge du participant (liée aux frais bancaires) s'élève à 0.5 euro.

Aucun document ne sera accepté le jour de la course et un dossier incomplet empêchera le coureur de prendre le départ.

Pas d'inscription sur place.

Limite de 350 inscriptions, uniquement sur internet.

Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 2 juillet 2021 à 12h00 (midi) sur le site internet de l'épreuve.

Lots

Un cadeau sera remis aux 300 premiers inscrits.

Athlètes handisports

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (présente sur le bulletin d'inscription).

Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et le protocole sanitaire disponible en annexe. L'organisateur se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement.

Chaque coureur devra remplir la CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19, disponible en annexe.



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

02/05/2021

REGLEMENT 10 KM FOULEES DES GRENOUILLES 2021

4. JOËLLETES

La course n'est pas ouverte aux joëlettes, en cohérence avec les préconisations sanitaires liées au COVID-19.

5. CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. ASSURANCES

Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par le contrat d'assurance Responsabilité Civile n° 4121633J souscrite auprès de AIAC. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

7. REGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement, est interdite.

Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

8. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Classements

Il sera établi pour la course un classement scratch pour les 3 premiers. Nota : il est rappelé que les athlètes handisports doivent faire l'objet d'un classement séparé (Y-compris les courses joëlettes).

Récompenses

Les 3 premiers au scratch (homme et femme) seront récompensés.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course et sur le site internet de l'association le soir de la manifestation. Conformément à la loi dite «



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

02/05/2021

REGLEMENT 10 KM FOULEES DES GRENOUILLES 2021

Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

9. RAVITALEMENTS

Ravitaillement sur l'aire d'arrivée, conformément au protocole sanitaire mis en place.

10. SECURITE ET SOINS

Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies partiellement fermées à la circulation.

Sécurité, soin des concurrents

La sécurité sur le parcours sera assurée par les bénévoles. Une assistance médicale sera assurée par les sapeurs-pompiers sur le parcours et l'aire de départ. Un médecin sera présent sur l'aire d'arrivée au Foyer Rural. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

12. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tous supports, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous en faire part par écrit en nous indiquant son nom, prénom et adresse.

14. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

15. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

FIN

Règlement FdG 2021 – LAE MAJ 02 mai 2021



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

MAJ
02/05/2021

Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

Ce document est établi en application du guide des recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid 19 édicté par la FFA, des dernières recommandations du gouvernement en date du 11 septembre 2020.

Les participants signeront la charte du coureur instaurée par la FFA lors du retrait des dossards.

Ils seront invités par message à la consulter au préalable sur le site du club : https://limagne-athlete-endurance.fr/lae_wp/

Les bénévoles (licenciés au club Limagne Athlète Endurance) signeront la charte du bénévole après information préalable par le président du club.

Ce protocole sera mis en ligne dès que possible sur le site Internet du club et sur les pages Facebook de l'épreuve.

Une brigade Covid sera désignée en amont de la course par le REFERENT COVID-19. Cette brigade sera chargée de rappeler les consignes sanitaires et les faire respecter tout le long de la manifestation.

1. INSCRIPTIONS – ACCUEIL

Inscriptions

L'inscription se fait par internet uniquement via le site https://limagne-athlete-endurance.fr/lae_wp/. Aucun document ne sera accepté le jour de la course et un dossier incomplet empêchera le coureur de prendre le départ.

Les inscriptions sont clôturées vendredi 2 juillet 2021 à 12h00. Le nombre d'inscriptions est limité à 350 et la limite de 500 participants est fixée, ce qui comprend la comptabilisation de tous les acteurs réunis sur la même unité de lieu (350 coureurs maxi, public, bénévoles, organisateurs, personnels de sécurité et secours, partenaires, prestataires...).

Retrait des dossards :

Il y aura un contrôle d'identité visuel par présentation d'une pièce d'identité sans contact. Le masque est obligatoire pour toutes les personnes, bénévoles et athlètes.

- Le retrait du dossard sera uniquement le jour de la course le samedi 3 juillet 2021 de 16h à 18h, place du Fort sous barnum en plein air, 63720 SURAT
- Les participants seront guidés par des panneaux, des couloirs seront matérialisés par de la rubalise, un marquage et fléchage au sol.
 - Pas de croisement ou d'attroupement.
 - Masque et distanciation d'un mètre obligatoires entre chaque participant.
 - Seuls les participants sont autorisés à pénétrer dans la zone des retrait dossards
- Les affichages règlementaires sont disposés dans toute la zone. Le message audio du gouvernement concernant le Covid sera diffusé régulièrement.



Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

- 6 tables d'accueil (3 zones de 2 tables en fonction de la 1^{ère} lettre du nom de famille des participants) avec des couloirs d'entrée et de sorties sont mises en place pour accueillir les participants. Des bénévoles du club sont affectés à la gestion des flux de personnes.
- Du gel hydroalcoolique est distribué à l'entrée et à la sortie.

La manifestation ne nécessite pas de zone de consigne de sacs.

2. ZONE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Le départ de la course aura lieu à 18h30.

Dans l'aire de départ, le masque est obligatoire. Les participants peuvent l'ôter 200m après le départ. Ils le remettent dès le franchissement de la ligne d'arrivée. Un lot de masque est prévu à l'arrivée pour les coureurs ayant perdu le leur durant la course.

3. LES RAVITAILLEMENTS

Avant le départ

Un ravitaillement liquide (bouteille d'eau) est remis lors du retrait du dossard

Masque obligatoire pour tous.

Pour le retrait : sens de circulation, gel hydroalcoolique distribué et règles de distanciation à respecter.

Pendant la course :

La course sera en autosuffisance complète : Il n'y aura pas de ravitaillement solide ou liquide lors de la course.

Ravitaillement d'arrivée :

Un sac individuel contenant le lot coureur, un aliment et une bouteille d'eau sera remis à chaque coureur qui devra ensuite quitter la zone pour éviter les regroupements.

Masque obligatoire pour tous.

Pour le retrait : sens de circulation, gel hydroalcoolique distribué et règles de distanciation à respecter.

Il est demandé un strict respect des règles de propreté durant et après la course. Des poubelles seront mises à disposition dès la sortie de la zone de ravitaillement.

4. ZONE DE COURSE

Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.

Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.



Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

5. ZONES MÉDICALES et SECOURS

Les secours sont assurés et encadrés par le docteur Patrick CROISY, médecin de l'épreuve

Le coureur se présente au pôle médical (Foyer Rural) qui est limité à 3 personnes maximum en même temps (coureur, secouriste et médecin) avec sens de circulation et sortie indépendante

- Application de la technique du double masque dans le pôle.
- Au vu de l'examen, le coureur présentant des symptômes se verra renvoyé chez lui pour isolement jusqu'au passage du test Covid, sur ordonnance du médecin.
- Les coordonnées du coureur seront prises par le médecin pour pouvoir faire le suivi et avoir le résultat du test. Si le test est positif, le coureur sera pris en charge par la cellule dédiée de l'Assurance maladie et le référent Covid de la course sera informé au 06 59 05 39 43.

Il est suggéré le téléchargement et l'utilisation de l'application « Stop Covid » préalablement à la venue sur l'événement

- App Store: <http://apps.apple.com/app/id1511279125>
- Google Play: <http://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid>

6. SANITAIRES

Il n'y a pas de vestiaires et de douches mises à disposition des coureurs.

Les toilettes seront accessibles avec un nettoyage désinfection régulier.

7. PUBLIC DE L'ÉPREUVE

Lors de l'information préalable des coureurs par le site internet et les réseaux sociaux, il est demandé de limiter l'accès de leurs accompagnants à la zone d'arrivée pour ne pas surcharger le site. Le public ne devra pas s'approcher des coureurs (affichage et annonces micro).

Le port du masque et les règles de distanciation sont obligatoires dans l'aire d'arrivée.

8. PODIUMS

Les résultats ne sont pas affichés sur l'aire d'arrivée. Les coureurs peuvent vérifier leur résultat en ligne sur le site https://limagne-athlete-endurance.fr/lae_wp/. Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes seulement pour cette édition.



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

MAJ
02/05/2021

Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

9. REFERENT COVID-19

Le président de l'association Limagne Athlète Endurance, organisatrice de l'épreuve, Chris DELCROS est référent. L'association possède toutes les coordonnées des coureurs et peut les contacter après la date de l'épreuve. Son numéro de téléphone, le 06 59 05 39 43, sera disponible sur le site internet 2 semaines après la course.



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

MAJ
02/05/2021

Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

ANNEXE 1- CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « Stop Covid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom, prénom
Date et Signature



Association Limagne Athlète Endurance
Mairie de CHAPPES
63720 CHAPPES

MAJ
02/05/2021

Protocole sanitaire pour l'organisation de la course Foulées des Grenouilles 2021

ANNEXE 2- CHARTE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole de l'évènement, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 7/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 8/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « Stop Covid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

Nom, prénom

Date et Signature